

Image not found or type unknown



enrichissement de l'autre sans contrepartie

Par **gloire**, le **09/03/2013** à **14:34**

Bonjour, mariage par séparation de biens, enfants, j'ai prêté de l'argent à mon conjoint pour le montage d'une SARL, pas de document officiel du prêt, versement sur compte conjoint, je ne suis pas associé de la SARL. En cas de divorce, puis je demander le remboursement? J'ai emprunté à mon nom pour lui aider à payer ses dettes. J'assure les dépenses de la maison. En cas de divorce, dois je lui verser une pension? vu qu'il n'a pas de salaire et qu'il devra se payer son loyer, assurances, repas, etc.?